

Bordereau attestant l'exactitude des informations - THONON LES BAINS - 7402 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 23/08/2024 - A2024/003967 - 2017 B 00512 - 830 454 351 - O'SPART

O'SPART

Société par actions simplifiée
Au capital de 80.000,00 Euros
Siège social : 5 route du Champ du Puits
74200 ANTHY-SUR-LEMAN
RCS THONON-LES-BAINS 830 454 351

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 12 DECEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le douze décembre à 19 heures,
Au siège social,

Les associés de la Société O'SPART se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la demande du Président.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Charlely BORREAU préside la réunion en sa qualité de Président.

Monsieur Xavier RICHIDE assume les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 80.000 actions sur les 80.000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions statutaires et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou/et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Thomas FONTAINE, Directeur général.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, il donne lecture du rapport du Président.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Thomas FONTAINE de ses fonctions de Directeur général de la société, à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

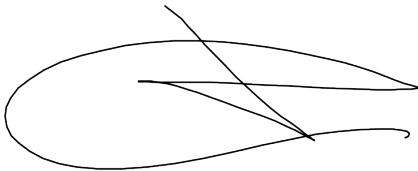
CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

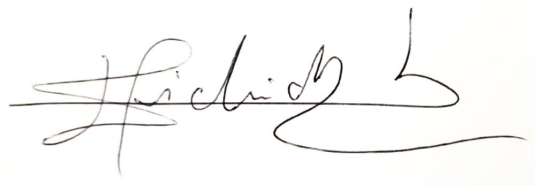
Le Président,

Monsieur Charlely BORREAU

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a sharp, diagonal stroke on the right.

Le Secrétaire,

Monsieur Xavier RICHIDE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected loops and strokes, with a prominent horizontal line across the middle.